DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/11/2023

Nombre de membres			
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	
8	7	8	

L'an 2023, le 13 Novembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Presly s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOREAU Nicolas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/11/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/11/2023.

Vote

A l'unanimité

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

<u>Présents</u>: Mmes: GRIVEL Christelle, LE PELLEY DUMANOIR Sophie, ROQUES Catherine, MM: CLOZIER Cyrille, LOHSE Philippe, MANDRA Rodolphe, MOREAU Nicolas

Excusé: BEDET Sébastien donne procuration à Mme GRIVEL Christelle

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher Le :

A été nommé(e) secrétaire : M. MANDRA Rodolphe

Publication ou notification du :

2023-26 - MAITRISE D'OEUVRE CHAUFFERIE BOIS

Pour faire suite à l'étude de faisabilité réalisée par S.E.I.Th, et dans le cadre du projet de chaufferie bois, M. le Maire propose au conseil municipal de confier la maîtrise d'œuvre portant sur la création d'une chaufferie biomasse pour les bâtiments communaux.

MISSION DE BASE

Montant global de l'opération H.T		105 000.00€
Montant pris en compte H.T	100%	105 000.00€
Taux de rémunération S.E.I.Th		11%
Rémunération mission complète de base H.T		11 550.00€
Avant projet	25%	2 887.50€
Projet	25%	2 887.50€
Assistance aux contrats	10%	1 155.00€
Visa des études d'exécution	5%	577.50€
Direction de l'exéxcution de travaux	30%	3 465.00€
Assistance aux opérations de réception	5%	577.50€
Total rémunération H.T	100%	11 550.00€ HT
TVA 20%		2 310.00€
TOTAL T.T.C		13 860.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité,

- de confier la mission de maîtrise d'oeuvre à l'entreprise S.E.I.Th
- autorise M. le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 15/11/2023

Le Maire

Nicolas MOREAU

Secrétaire de séance MANDRA Rodolphe

Laudia

Transmis au contrôle de légalité le 16/11/2023 Publication sur le site internet de la commune le 16/11/2023

Acte à classer

2023-26

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2023-11-16T15-18-59.00 (MI248900895)

Identifiant unique de l'acte :

018-211801857-20231113-2023-26-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

MAITRISE D'OEUVRE CHAUFFERIE BOIS

Date de décision :

13/11/2023

Certifié Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.6. Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre

Identifiant unique de l'acte

antérieur :

Acte:

2023 26.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

- ·

Date 16/11/23 à 15:18

Par SESTRE Corinne

Transmis

Date 16/11/23 à 15:18

Par SESTRE Corinne

Accusé de réception

Date 16/11/23 à 15:25

